



## Journée mondiale de la liberté de la presse

### Les médias du XXI<sup>e</sup> siècle au service de la démocratie

Centre culturel El Menzah, Tunis  
3 mai 2011

*Conformément à l'esprit de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la création, le maintien et le renforcement d'une presse indépendante, pluraliste et libre sont indispensables au progrès et à la préservation de la démocratie dans un pays, ainsi qu'au développement économique.*

Déclaration de Windhoek, 3 mai 1991

La Journée mondiale de la liberté de la presse a été proclamée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) deux ans après une conférence organisée conjointement par l'UNESCO et le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies qui s'est tenue à Windhoek (Namibie) en 1991. La conférence a invité l'ONU à instaurer une journée dédiée à célébrer les principes fondamentaux de liberté de la presse et à honorer les journalistes qui ont perdu leur vie dans la poursuite de leur profession. En 2011, la Journée mondiale de la liberté de la presse commémore le vingtième anniversaire de cette déclaration.

Vingt ans après l'appel à la création de la Journée mondiale de la liberté de la presse, l'irruption du numérique - révolution de l'Internet, émergence de nouvelles formes de médias, et montée en puissance des réseaux sociaux en ligne - a remodelé le paysage des médias et fait de « la presse » en 2011 quelque chose que les participants réunis à Windhoek en 1991 ne pouvaient même pas imaginer.

Nul ne peut nier que l'essor d'Internet a considérablement accru la capacité des individus et des groupes de s'exprimer librement et d'exercer le droit de chercher, recevoir et répandre des informations. Plus précisément, les nouvelles plates - formes médiatiques permettent à tous les citoyens de communiquer avec d'innombrables interlocuteurs; c'est ainsi que les blogueurs du monde entier n'hésitent pas à défier les autorités, à dénoncer la corruption, et à s'exprimer via Internet.

Il paraît évident que le paysage de la contestation politique dans des sociétés où la liberté d'expression est limitée a connu ces dernières années des changements considérables associés à l'utilisation de nouvelles plateformes numériques. Prenons l'exemple du réseau social Facebook et de la Tunisie qui vit les effets sociopolitiques d'un virage soudain vers un régime démocratique.

En octobre 2009, on recensait quelques 860 000 comptes Facebook appartenant à des citoyens tunisiens, chiffre qui a été largement dépassé en février 2010 où on dénombrait, selon *Facebakers*, 1 125 540 Facebookeurs tunisiens. En janvier 2011, la Tunisie a franchi la barre des 2 millions d'utilisateurs Facebook. Sur une population totale de 10 millions d'habitants, ce chiffre correspond à un taux de pénétration de 20%, selon les statistiques livrées par *Socialbakers* (ancien *Facebakers*).

Au-delà de Facebook qui constitue indéniablement un outil puissant pour la transcendance du respect du droit à la liberté d'expression, d'opinion, de pensée et de diffusion d'information, l'engouement des citoyens du XXI<sup>e</sup> siècle vis-à-vis d'autres formats numériques comme les blogs est également digne de mention. Nous vivons l'époque du citoyen - journaliste, du journalisme - citoyen, l'époque des blogueurs, de véritables militants en faveur des droits civils.

La blogosphère tunisienne bouge. Les blogueurs tunisiens se sont engagés pour forcer l'instauration d'un régime démocratique en Tunisie. Ils ont lutté pour transmettre les réalités de la situation de leur pays à la une de l'actualité mondiale, malgré la cyber - censure imposée par l'Etat. Ces cyber - militants ont appris à contourner le blocage informatif et n'ont pas cessé de poster des articles, des vidéos, etc. sur des événements sociaux et politiques qui se sont déroulés et qui se déroulent toujours en Tunisie. Les blogs sont ainsi devenus une véritable source d'information pour les médias traditionnels nationaux et étrangers dont les journalistes ont été victimes de la violence et de la répression lorsqu'ils essayaient d'accomplir leurs tâches de recherche et de diffusion d'information.

Le courage et le niveau d'engagement de l'ensemble des membres de la blogosphère tunisienne a obtenu sa reconnaissance très récemment. Le blog tunisien Nawaat.org a été sélectionné comme étant le lauréat du prix Reporters Sans Frontières du Net Citoyen qui a été accordé le 12 mars dernier, à l'occasion de la Journée mondiale contre la cyber - censure. Créé en 2004, Nawaat.org est un blog collectif animé par des Tunisiens. Il est indépendant de toute association, organisation ou gouvernement et ne reçoit aucune subvention publique et n'est financé par aucun parti politique. Il défend les droits des citoyens tunisiens à la liberté d'expression et à l'accès à l'information.

Ces droits sont aussi fermement défendus par l'UNESCO en tant qu'éléments essentiels du processus démocratique contribuant à la bonne gouvernance et facteur de développement humain en favorisant la participation citoyenne et la primauté du droit.

### **Les nouveaux médias : nouvelles formes d'expression et de participation, nouvelles tendances du journalisme et nouveaux modèles de gestion**

Les multiples applications d'Internet, en particulier l'émergence des réseaux sociaux, des contenus générés par les utilisateurs, et du blogging font de chaque utilisateur d'Internet un diffuseur potentiel ayant la possibilité de créer, modifier et partager presque instantanément des contenus numériques et des connaissances avec des millions d'autres utilisateurs. Lina Ben Mhenni, active blogueuse tunisienne, en fait un excellent exemple. Cette activiste en faveur du droit à la liberté d'expression a fait état, à travers ses pages web, de la violence que la police tunisienne exerçait contre les manifestants lors des journées de protestation qui se sont succédées dès le lendemain de l'immolation par le feu de Mohamed Bouazizi, protestations qui par ailleurs ne trouvaient aucune place dans les médias dits traditionnels. Lina Ben Mhenni affirme que ses pages ont reçu près de 6000 visites par jour pendant que la colère grondait dans les rues tunisiennes.

Etant donné la méfiance de la population et le manque de crédibilité de la presse traditionnelle, les Tunisiens se sont tournés massivement vers les nouveaux médias afin d'accéder à des informations relatant la réalité des événements historiques qui se déroulaient en Tunisie.

Ces nouveaux médias et les nouvelles modalités de diffusion d'information qui vont avec constituent un véritable défi pour les médias traditionnels tunisiens. Ces nouvelles formes de production et de diffusion d'information, dites journalisme citoyen ou cyber-militantisme sont, en quelque sorte, sacralisées par la population d'autant plus qu'elles constituent un des piliers du mouvement révolutionnaire tunisien au détriment de la presse traditionnelle accusée de rester dans son immobilisme et mutisme habituels<sup>1</sup>. Il y a donc une brèche qui sépare les intérêts de la population de l'action des médias classiques tunisiens, qui n'ont pas su se faire échos des revendications populaires et qui sont par contre appelés à défendre les intérêts des citoyens vis-à-vis du pouvoir en place.

Ces nouveaux médias ont servi pour mobiliser les masses autour de deux causes : instaurer la démocratie en Tunisie et arrêter les abus perpétrés sous l'ancien régime. Ils ont aussi aidé à rompre avec le passé en diffusant de l'information sans tenir compte de consignes politiques officielles. Malheureusement, cette diffusion se fait parfois sans les soins requis. On assiste ainsi, à travers ces nouveaux médias, à de balancements d'affirmations manquant de véracité, et à la propagation de nombreuses rumeurs<sup>2</sup>.

En même temps, des nouveaux projets de médias numériques à vocation d'accompagnateurs du processus de démocratisation sont en gestation, comme c'est le cas de Fhimt.com, futur site d'information tunisien qui se veut « une plateforme de centralisation du débat démocratique tunisien ouverte aux journalistes, aux blogueurs, aux chercheurs, aux étudiants, etc. »<sup>3</sup>

Enfin, il reste à savoir quel sera le rôle des médias traditionnels tunisiens dans cette nouvelle conjoncture sociopolitique et comment ils assureront la pluralité d'orientations politiques propre à des médias qui défendent la démocratie, leur indépendance ainsi que leur vocation de service public, compte tenue de « l'appartenance d'une majorité des médias tunisiens à des actionnaires proches de l'ancien pouvoir »<sup>4</sup>. Les propriétaires et gestionnaires des médias auront ainsi à relever de grands défis pour s'adapter à la nouvelle ère qui est en même temps numérique et démocratique.

### ***Éléments de réflexion :***

- La profusion de blogueurs et de cyber-militants portera-t-elle préjudice aux journalistes professionnels dans l'exercice de leur métier ?
- Y a-t-il un risque que ces nouvelles formes de production et de diffusion d'information remplacent le journalisme traditionnel en Tunisie ?
- Comment les journalistes des médias traditionnels tunisiens peuvent-ils utiliser les nouveaux outils pour faire du journalisme de qualité ? Quel modèle de gestion pour les médias d'état tunisiens ?
- Avec les nouvelles formes de participation citoyenne, de nouvelles formes de violence peuvent aussi se développer sur le Net comme la cyber-guerre. Ces nouvelles formes de participation citoyenne contribuent-elles à la bonne gouvernance d'un pays ou plutôt à le déstabiliser ?
- L'Internet et les réseaux sociaux ont joué un rôle majeur quant à la mobilisation des populations dans les soulèvements des pays arabes. Quel serait leur rôle dans l'instauration de la démocratie en Tunisie ?

---

1 [http://www.ouvertures.net/portail/l\\_id.asp?doc\\_id=437](http://www.ouvertures.net/portail/l_id.asp?doc_id=437)

2 <http://www.rue89.com/2011/03/16/en-tunisie-trois-nouveaux-medias-nes-de-la-revolution-195307>

3 Ibid

4 Médias tunisiens et transition démocratique. Etat des lieux des médias tunisiens après la révolution du 14 janvier 2011. Premiers constats et premières identifications d'actions. Alexandre Delvaux, 2011

## **L'aspect juridique et réglementaire : pour une meilleure protection de la liberté d'expression à l'ère des communications numériques**

En Tunisie, le gouvernement provisoire d'après la révolution a exprimé sa volonté de réviser « le code de la presse, le cadre juridique relatif aux entreprises média ainsi que de créer un organisme indépendant de régulation de médias »<sup>5</sup>. Ce dernier est déjà en place. Dénommée « Instance indépendante pour le secteur de l'information et de la communication », cette institution, à caractère provisionnel, a pour mission d'élaborer des cadres juridiques réglementant les médias, les instances de régulation indépendantes et l'octroi de licences de création des médias.

Jusqu'à une période récente, les télécommunications, la radiodiffusion, et les autres médias étaient des secteurs d'activité distincts, utilisant des technologies différentes et régis par leurs propres règles. La convergence récente des moyens de communication est entrain de renverser toutes les barrières mises en place, non seulement entre les journalistes professionnels et les citoyens devenus producteurs, diffuseurs et récepteurs d'information sur Internet, mais aussi à l'intérieur du cadre juridique et réglementaire.

Les communications numériques sont réglementées en Tunisie par le décret n° 97-501 du 14/03/1997 relatif à la valeur ajoutée des télécommunications ainsi que par l'arrêté du ministre de la Communication du 22 mars 1997 portant sur l'approbation du cahier des charges fixant les clauses particulières à la mise en œuvre et l'exploitation des services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet. Ce règlement, en accord avec la nature du régime tunisien en place, a été approuvé à l'aube de la convergence des médias, époque où les flux communicationnels via Internet n'étaient pas aussi volumineux qu'aujourd'hui.

Reste à savoir si les nouvelles instances visant à réorganiser le champ médiatique tunisien œuvreront pour élaborer une législation adéquate aux nouvelles modalités de communication ainsi qu'en phase avec les valeurs prônées par la démocratie et la liberté d'expression.

Quant à la figure du cyber-journaliste, il faut souligner qu'elle n'est pas encore reconnue juridiquement en Tunisie et que, selon le statut du journaliste, cette catégorie ne fait pas partie de la communauté des journalistes professionnels tunisiens, question qui peut évidemment poser des problèmes à des professionnels exerçant leur métier au sein des médias numériques.

Par ailleurs, une deuxième instance provisoire a été chargée par le gouvernement de transition de reformer le code de la presse, il s'agit de la sous commission de médias créé au sein de la Commission de réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, ancienne Commission des réformes politiques. Il faut dire qu'à défaut des textes légiférant sur la communication numérique, le décret n° 97 – 501 du 14/03/1997 établi l'applicabilité des lois existantes dans le corpus juridique tunisien, en l'occurrence, le code de la presse.

Un projet de révision de ce code a été présenté le 25 mars 2011 à des journalistes ainsi qu'à des membres de la société civile tunisienne dans le cadre d'une table ronde organisée par l'Instance indépendante pour le secteur de l'information et de la communication. Ce projet de révision du code de la presse tunisien ne s'est nullement ajusté aux attentes des professionnels des médias qui ont mis en question la pertinence d'un tel code dans un environnement démocratique<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Ibid

<sup>6</sup> <http://www.webmanagercenter.com/management/article-103770-tunisie-le-premier-projet-de-revision-du-code-de-la-presse-au-tapis>

## **Éléments de réflexion :**

- Faut-il réglementer juridiquement la diffusion publique d'information en Tunisie ? Faudrait-il une législation spécifique à la diffusion d'information via Internet ? Quels seraient les mécanismes pour en même temps garantir le droit à la liberté d'expression des utilisateurs ?
- Le code de la presse tunisien sanctionne les injures et les diffamations. Ce code est-il utilisé pour poursuivre les journalistes professionnels et des citoyens ? Quel avenir pour ce code de la presse ?
- Comment résoudre les conflits de juridiction liés à la nature transfrontalière du Net et des réseaux sociaux ?
- La figure du cyber-journaliste existe-t-elle en Tunisie ? Quel statut pour les cyber-journalistes en Tunisie ? Quelle est la différence avec le cyber-militant ?
- Faudrait-il que les propos soutenus par des cyber-militants s'ajustent aux directives du droit de l'information ?

## **Les nouveaux obstacles : blocage en ligne, censure, surveillance, sécurité des journalistes et bloqueurs**

La Tunisie comptait en mars 2010 quelques 3,6 millions d'utilisateurs d'Internet sur une population totale d'environ 10 millions d'habitants, d'après les données du Ministère des Télécommunications et des Nouvelles Technologies. Grâce à sa capacité d'accueil et son potentiel de participation, Internet a ouvert de nouveaux horizons dans le domaine de la communication.

Mais s'il s'est avéré comme un des outils les plus efficaces de diffusion et d'échange d'information, il constitue également une « menace potentielle pour la stabilité et l'image »<sup>7</sup> dans des pays à régimes autoritaires. Un rapport commandé en 2010 par l'UNESCO - *Freedom of Connection - Freedom of Expression: The Changing Legal and Regulatory Ecology Shaping the Internet* (Liberté de connexion - liberté d'expression : évolution de l'environnement juridique et réglementaire d'Internet), montre qu'avec l'accès de plus en plus ouvert à l'information dans le cyberspace, l'escalade dans la censure et le filtrage de l'information n'est plus seulement le fait de gouvernements, mais aussi de groupes d'intérêts privés.

En Tunisie, l'ex-président Ben Ali a mis en place une véritable politique de cyber-censure tout en favorisant en même temps le développement du secteur des télécommunications « afin d'attirer des investisseurs étrangers »<sup>8</sup>. La bande passante appartenait à l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI) qui contrôlait les contenus du flux communicationnel numérique et rendait introuvables les sites se retrouvant sur la liste noire du gouvernement (sites politiques d'opposition, blogs de dissidents, médias opposés au pouvoir, sites de défense des droits de l'homme, etc.)<sup>9</sup>. Officiellement, la mission de l'ATI était de bloquer les sites diffusant du contenu pornographique, pédophilique ou faisant de l'apologie du terrorisme.

Les anciennes autorités tunisiennes ont déployé toute leur expertise dans le domaine afin de contrôler les messages suspects qui circulaient par le Net. A cet effet, il a été établi un deuxième organe de cyber-surveillance : l'Agence nationale de la sécurité informatique dont le rôle officiel était « d'effectuer un contrôle général des systèmes informatiques et des réseaux relevant des divers organismes publics et privés »<sup>10</sup>.

Quant aux réseaux sociaux, des piratages de comptes Facebook appartenant à des cyber-dissidents ont été détectés. Plus précisément, le chef de l'équipe de sécurité de Facebook,

7 <http://www.tunisiawatch.com/?p=2135>

8 Ibid

9 Ibid

10 [http://www.ansi.tn/fr/presentation\\_agence/missions.html](http://www.ansi.tn/fr/presentation_agence/missions.html)

Joe Sullivan, affirmait que les fournisseurs de services Internet tunisiens ont utilisé une sorte de « code malicieux » qui enregistrait les informations du login des utilisateurs tunisiens lorsqu'ils rentraient sur des sites comme Facebook<sup>11</sup>. Il faut rappeler que les 12 fournisseurs de service Internet tunisiens étaient, directement ou indirectement, contrôlés par le pouvoir et les autorités faisaient recours à tout leur « arsenal législatif »<sup>12</sup> pour réduire au silence les voix des contestataires et dans certains cas les envoyer en prison.

Enfin, l'utilisation par des entités puissantes, gouvernementales ou non, des plates-formes des médias numériques au détriment de la liberté de la presse a également des répercussions sur le journalisme d'investigation. Considéré de longue date comme incarnant la fonction de vigilance du quatrième pouvoir, le journalisme d'investigation a toujours bénéficié d'une image positive, surtout dans les pays où les médias étaient le mieux implantés. Le journalisme d'investigation est en effet un instrument puissant pour contrer toute tentative d'occultation de la vérité en dévoilant aux yeux du public les informations délibérément cachées par les gens au pouvoir ou perdues dans la masse chaotique des faits et des circonstances. C'est donc un élément essentiel de la liberté d'expression et de la liberté d'information.

### ***Éléments de réflexion :***

- Quels ont été les moyens utilisés par les blogueurs et les journalistes tunisiens pour échapper à la censure et la surveillance sous l'ancien régime ?
- En quoi les organisations qui se consacrent à la défense et à la protection des journalistes et de la liberté d'expression sont-elles affectées par la montée des médias numériques ? Comment assurent-elles la protection des journalistes et des blogueurs tunisiens ?
- De quels mécanismes pourrait se doter la société tunisienne afin d'assurer la pérennité de la liberté d'expression sur le Net ainsi que la sécurité et la protection des journalistes et des blogueurs ?
- Quel avenir pour le journalisme d'investigation en Tunisie ?

### **Conclusion**

Des milliers de personnes se sont révoltés contre le régime de l'ex-Président Ben Ali en Tunisie. Ils se sont battus pour mettre fin à la répression et à la corruption, et encourager l'instauration d'un système démocratique. Les médias numériques y ont joué un rôle majeur et continuent d'offrir des moyens considérables pour mieux garantir le flux informationnel hors des canaux traditionnellement connus.

L'objectif de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2011 est d'explorer les possibilités offertes par ces nouveaux médias en tant qu'outil au service de l'instauration de la démocratie en Tunisie. La Journée réaffirme les principes fondamentaux de la liberté d'expression et du droit à l'information à l'ère du numérique tout en célébrant le courage de ceux qui font leur métier de journaliste et qui se battent pour la liberté de la presse.

---

11 <http://www.theatlantic.com/technology/archive/2011/01/the-inside-story-of-how-facebook-responded-to-tunisian-hacks/70044>

12 <http://www.tunisiawatch.com/?p=2135>